

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

PROJET DE RÈGLEMENT N° 161-2017

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION
DES PERMIS DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION, DE
RÉNOVATION, DES CERTIFICATS D'AUTORISATION ET
D'OCCUPATION N° 130-2007**

**VISANT À MODIFIER LES TARIFS EXIGIBLES POUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION.**

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Alain est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du conseil municipal, le règlement relatif à la tarification des permis de lotissement, de construction, de rénovation, des certificats d'autorisation et d'occupation n° 130-2007 a été adopté le 04 février 2008 et est entré en vigueur le 12 mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier son règlement relatif à la tarification des permis de lotissement, de construction, de rénovation, des certificats d'autorisation et d'occupation n° 129-2007 et 130-2007;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification a été remis aux conseillers au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité, que le présent projet de règlement de modification soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Le but du règlement est de modifier les tarifs exigibles pour les permis et certificats d'autorisation.

ARTICLE 3 MODIFIER LES TARIFS EXIGIBLES POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Les articles « 2.2 » à « 2.5 » inclusivement sont remplacés par :

« 2.2 Permis de Lotissement »

Le tarif d'honoraires pour l'obtention de tout permis de lotissement est établi comme suit :

Permis de lotissement	Tarif
Opération cadastrale pour 1 à 4 lot(s)	20\$
Opération cadastrale pour 5 lots et plus	40\$

2.3 Permis de construction

Les tarifs pour l'émission des permis pour des travaux de construction ou d'agrandissement sont établis comme suit :

Permis de construction	Tarif émission	Tarif renouvellement
Construction et agrandissement d'une valeur de 5 000\$ et moins	25\$	10\$
Construction et agrandissement d'une valeur de plus de 5 000\$	50\$	25\$
Bâtiment complémentaire détaché ou annexe	20\$	10\$
Bâtiment agricole	50\$	25\$

2.4 Transformation et rénovation

Les tarifs pour l'émission des permis pour des travaux de rénovation ou de transformation sont établis comme suit :

Permis de transformation et rénovation	Tarif émission	Tarif renouvellement
Transformation et rénovation	20\$	10\$

2.5 Certificats d'autorisation

Le tarif d'honoraires pour l'obtention de tout certificat d'autorisation est établi comme suit :

Certificat d'autorisation	Tarif émission	Tarif renouvellement
Démolition ou déplacement d'une construction	20\$	10\$
Construction ou modification d'installation septique	75\$	25\$
Construction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines ou d'un puits	75\$	25\$
Changement d'usage	20\$	10\$
Usages et construction temporaire (incluant les cantines mobiles)	100\$ renouvelable à chaque année	
Travaux d'aménagement extérieur et piscine	50\$	25\$
Travaux dans la rive et le littoral	50\$	25\$
Déboisement en forêt privée	100\$	50\$